

Conseil municipal – Délibérations du 27 mars 2008



Séance ouverte à 21 heures 00 sous la présidence de M. Didier VAILLANT.

Secrétaire : Mme KILINC

Étaient présents : M. VAILLANT, M. MARSAC , Mme JOARY, M. MAQUIN, Mme TECHTACH, M. ZELPHIN, Mlle PETITJEAN , M. BONNARD, Mme MARIN, M. KONATE, Mme MACEIRA, M. BOULAY, M. AGONHOUMEY, Mme BOGHOSSIAN, M. ROBEIRI, Mme RANVIER, M. LOTERIE , M. AUGUSTE, Mme MBANI, Mme JEAN, Mme DOGIMONT, M. BAUER, Mme KILINC, Mme HERRICHE, Mme KECHIT, Mme COQUEL, M. PARASSOURAMANE, Mme EVERARD, M. RAJA, Mme NOACHOVITCH, Mme MAHIEU-JOANNES, M. MENZEL, M. ANNETTE.

Absents excusés : M. ATTIAS, Mme DJOUADI.

Pouvoirs : M. ATTIAS à Mme NOACHOVITCH

1/ APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 mars 2008 et propose aux membres du conseil municipal de l'approuver.

– Texte adopté à l'unanimité

2/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Création des commissions municipales et désignation des membres

M. le Maire soumet à l'assemblée la création des six commissions municipales :

- 1- Finances- Prospectives- Economie locale
- 2- Vie des quartiers et participation des habitants
- 3- Travaux- Environnement- Urbanisme-Logement
- 4- Petite enfance- Education- Prévention-Jeunesse
- 5- Culture-Sports-Politique de la ville
- 6- Solidarité-Insertion-Lutte contre les exclusions

Il propose que chaque commission soit constituée de 12 membres, ce qui, à la proportionnelle, représente la désignation de 10 membres pour la majorité et de 2 membres pour l'opposition.

Après appel à candidatures, M. le Maire soumet la désignation des membres au vote.

Sont désignés pour siéger à la Commission Finances– Prospectives– Economie locale (Votants 34, Voix pour 33, 1 Abstention) : M. Marsac, M. Agonhoumey, M. Auguste, M. Bonnard, M. Boulay, Mme. Kilinc, M. Konate, M. Maquin, Mme Ranvier, M. Zelphin, Mme Mahieu–Joannes, M. Menzel

Sont désignés pour siéger à la Commission Vie des quartiers et participation des habitants (Votants 34, Voix pour 34) : M. Boulay , M. Agonhoumey, Mme Boghossian, Mme Coquel, Mme Dogimont, Mme Everard, Mme Jean, Melle Petitjean, M. Raja, M. Robeiri, M. Annette, M. Menzel

Sont désignés pour siéger à la Commission Travaux– Environnement– Urbanisme–Logement (Votants 34, Voix pour 34) : M. Maquin, M. Bonnard, Mme Marin, M. Agonhoumey, M. Auguste, M. Bauer, Mme Dogimont, Mme Joary, Mme M'Bani, Mme Techtach, M. Attias, M. Menzel

Sont désignés pour siéger à la Commission Petite enfance– Education– Prévention–Jeunesse (Votants 34, Voix pour 34) : Mme Joary, Mme Techtach, M. Zelphin, Mme Boghossian, Mme Coquel, Mme Herriche, Mme Jean, M. Kechit, Mme Maceira, Mme M'Bani, Mme Noachovitch, Mme Djouadi

Sont désignés pour siéger à la Commission Culture–Sports–Politique de la ville : (Votants 34, Voix pour 34) : Melle Petitjean, M. Konate, M. Robeiri, M. Bauer, M. Bonnard, M. Boulay, Mme Kilinc, Mme Maceira, M. Parassouramane, M. Raja, M. Annette, Mme Noachovitch

Sont désignés pour siéger à la Commission Solidarité–Insertion–Lutte contre les exclusions (Votants 34, Voix pour 34) : M. Marsac, Mme Maceira, M. Bauer, Mme Coquel, Mme Everard, Mme Jean , M. Loterie, Mme M'Bani, M. Kechit, Melle Petitjean, M. Attias, Mme Mahieu–Joannes

3/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des représentants de la ville à Val de France

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de désigner ses représentants pour siéger au sein de la communauté d'agglomération " Val de France"

Après appel à candidatures, il soumet au vote à bulletin secret la désignation de 8 titulaires et de 3 suppléants pour représenter la ville au sein de la communauté d'agglomération.

Pour les membres titulaires, ont obtenu :

M. Vaillant (34 voix), M. Auguste (34 voix), M. Bonnard (34 voix), M. Boulay (33 voix), Mme Kilinc (34 voix), M. Maquin (32 voix), M. Marsac (30 voix), Melle Petitjean (34 voix), M. Annette (5 voix).

Pour les membres suppléants ont obtenu :

Mme Herriche (34 voix), M. Kechit (34 voix), M. Parasouramane (34 voix)

Sont désignés membres titulaires : M. Vaillant, M. Auguste, M. Bonnard, M. Boulay, Mme Kilinc, M. Maquin, M. Marsac, Melle Petitjean

Sont désignés membres suppléants :

Mme Herriche, M. Kechit, M. Parassouramane

4/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des représentants de la ville au CCAS

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de désigner ses représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 6 titulaires ce qui, à la proportionnelle, représente 5 membres pour la majorité et 1 pour l'opposition.

Sont désignés membres titulaires : (Votants 34, Voix pour : 34)

M. Marsac, M. Bauer, M. Loterie, Mme Maceira, Mme M'Bani, Mme Mahieu-Joannes

5/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des représentants de la ville dans les syndicats intercommunaux

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de désigner ses représentants pour siéger au sein des syndicats intercommunaux.

– Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et 1 suppléant

Est désigné titulaire : M. Loterie

Est désigné suppléant : M. Bauer

(Voix pour : 29, Voix contre : 2 , Abstentions : 3)

– Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants

Sont désignés titulaires : M. Loterie et M. Bauer

Sont désignés suppléants : M. Maquin et M. Bonnard

(Voix pour : 29, Voix contre : 2 , Abstentions : 3)

– Syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité en Ile de France (SIGEIF)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et 1 suppléant

Est désigné titulaire : M. Auguste

Est désigné suppléant : M. Raja

(Voix pour : 32, Voix contre : 2)

– Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et de 1 suppléant

Est désigné titulaire : M. Maquin

Est désignée suppléante : Melle Petitjean

(Voix pour : 32, Voix contre : 2)

– Syndicat mixte départemental du gaz et des communications du Val d'Oise (SMGTVO)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 5 titulaires et de 5 suppléants

Sont désignés titulaires : M. Marsac, M. Maquin, M. Bonnard, M. Auguste, Mme Ranvier

Sont désignés suppléants : Mme Joary, Mme Techtach, Mme M'Bani, Mme Kilinc, M. Robeiri (Voix pour : 29, Voix contre : 5)

– Syndicat de la Géothermie (STGVLB)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 6 titulaires

Ont obtenu : M. Marsac (29 voix), Mme Boghossian (29 voix), M. Konate (29 voix), M. Bonnard (31 voix), M. Maquin (29 voix) et M. Auguste (32 voix), M. Menzel (5 voix), Mme Mahieu-Joannes (5 voix).
Sont désignés titulaires : M. Marsac, Mme Boghossian, M. Konate, M. Bonnard, M. Maquin, M. Auguste.

6/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des représentants dans les organismes extérieurs et associations

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs et associations.

– Commission de surveillance de l'hôpital Charles Richet

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire

Ont obtenu : M. Loterie (29 voix), M. Annette (5 voix)
Est désigné titulaire : M. Loterie

– Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et 1 suppléant

Pour le titulaire, ont obtenu : Mme Maceira (29 voix), Mme Mahieu-Joannes (5 voix)

Pour le suppléant, a obtenu : Mme Jean (29 voix)
Est désignée titulaire : Mme Maceira
Est désignée suppléante : Mme Jean

– SAREN (Commission de contrôle des rejets de l'incinérateur)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et 1 suppléant

Pour le titulaire, ont obtenu : M. Loterie (29 voix), M. Menzel (5 voix)
Pour le suppléant, a obtenu : Mme Dogimont (29 voix)
Est désigné titulaire : M. Loterie
Est désignée suppléante : Mme Dogimont

– SYNCOM (coordination des ouvertures de fouilles autour des réseaux EDF, telecom..)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et de 1 suppléant

Pour le titulaire, ont obtenu : M. Maquin (29 voix), M. Menzel (5 voix)
Pour le suppléant, ont obtenu : M. Loterie (29 voix), M. Annette (5 voix)
Est désigné titulaire : M. Maquin
Est désigné suppléant : M. Loterie

– Conseil d'administration du Collège Léon Blum

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants

Pour les titulaires, ont obtenu : M. Konate (29 voix), Mme Dogimont (29 voix), M. Annette (5 voix)
Pour les suppléants, ont obtenu : M. Kechit (29 voix), M. Parassouramane (29 voix), M. Menzel (5 voix)
Sont désignés titulaires: M. Konate, Mme Dogimont
Sont désignés suppléants : M. Kechit et M. Parassouramane

– Conseil d'administration du Collège Martin Luther king

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants

Pour les titulaires, ont obtenu : M. Loterie (29 voix), Mme Ranvier (29 voix), M. Annette (5 voix)
Pour les suppléants, ont obtenu : M. Robeiri (29 voix), M. Boulay (31voix), M. Menzel (5 voix)
Sont désignés titulaires : M. Loterie, Mme Ranvier
Sont désignés suppléants : M. Robeiri, M. Boulay

– Conseil d'administration du Collège Saint Exupéry

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants

Pour les titulaires, ont obtenu : M. Agonhoumey (29 voix), Melle Petitjean (29 voix), M. Annette (5 voix).
Pour les suppléants, ont obtenu : Mme Herriche (29 voix), M. Marsac (29 voix), M. Menzel (5 voix)
Sont désignés titulaires : M. Agonhoumey, Melle Petitjean,
Sont désignés suppléants : Mme Herriche et M. Marsac

M'Bani s'absente et donne pouvoir à Mme Techtach jusqu'à son retour

– Conseil d'administration de l'O.R.T

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et de 1 suppléant

Pour le titulaire ont obtenu : M. Auguste (29 voix), M. Attias (5 voix)

Pour le suppléant ont obtenu : Mme Herriche (29 voix)

Est désigné titulaire : M. Auguste,

Est désignée suppléante : Mme Herriche

– Conseil d'administration du Lycée Pierre Mendès France

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 3 titulaires

Ont obtenu : M. Auguste (29 voix), M. Bauer (31 voix), Mme Boghossian (29 voix), M. Annette (5 voix), M. Menzel (5 voix)

Sont désignés titulaires : M. Auguste , M. Bauer , Mme Boghossian

– Conseil d'administration de l'Ecole Saint-Didier

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire

Ont obtenu : M. Boulay (29 voix), Mme Mahieu-Joannes (5 voix)

Est désigné titulaire: M. Boulay

7/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation dans les commissions et comités administratifs

M. le Maire propose à l'assemblée municipale de désigner ses représentants pour siéger au sein des commissions et comités administratifs

Commission local de sécurité et d'accessibilité

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 1 titulaire et de 2 suppléants

Pour le titulaire, ont obtenu : M. Bonnard (29 voix), M. Annette (5 voix)

Pour les suppléants, ont obtenu : M. Boulay (29 voix), M. Vaillant (29 voix), M. Menzel (5 voix)

Est désigné titulaire : M. Bonnard

Sont désignés 1er suppléant : M. Boulay et 2è suppléant M. Vaillant

Comité Technique Paritaire (CTP)

Après appel à candidatures, il soumet au vote la désignation de 5 titulaires et de 5 suppléants

Pour les titulaires, ont obtenu : M. Vaillant (34 voix), M. Bauer (29 voix), M. Boulay (29 voix), Mme Ranvier (29 voix), Mme Boghossian (30 voix), Mme Mahieu-Joannes (5 voix)

Pour les suppléants, ont obtenu : M. Marsac (30 voix), M. Bonnard (29 voix), M. Konate (31 voix), M. Agonhoumey (31 voix), M. Robeiri (30 voix), M. Annette (5 voix)

Sont désignés titulaires M. Vaillant , M. Bauer , M. Boulay, Mme Ranvier, Mme Boghossian

Sont désignés suppléants M. Marsac, M. Bonnard, M. Konate, M. Agonhoumey, M. Robeiri

Mme M'Bani est de retour en séance

8/ POLITIQUE DE LA VILLE

CUCS- Subventions aux associations

M. le Maire expose que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale(CUCS) est le cadre contractuel de la politique de la ville mis en place par l'Etat en faveur des quartier en difficulté. Dans ce dispositif ont été définies des orientations prioritaires relatives à l'habitat et au cadre de vie, à l'accès à l'emploi et au développement économique, à la réussite éducative, à la santé, à la citoyenneté et à la prévention de la délinquance.

La présente délibération a pour objet, d'une part, d'autoriser le maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre de la première phase 2008 pour les actions associatives communales soit 58 840 € ainsi que pour les actions départementales 12 760 € et d'autre part de l'autoriser à verser les subventions correspondantes aux associations porteuses des projets détaillés dans le tableau annexé.

- Votes pour : 29 - Abstentions : 5
- Texte Adopté.

M. Menzel quitte la séance et donne pouvoir à M. Annette jusqu'à son retour

9/ POLITIQUE DE LA VILLE

CIVIQ 2-Avances sur subventions aux associations

M. le Maire rappelle que les orientations du CIVIQ 2 principalement axées sur la réussite éducative accordent une attention particulière aux actions favorisant la structuration d'une politique d'accompagnement scolaire, de développement de l'autonomie et de la responsabilité, de soutien au développement personnel, de la prise en compte le plus en amont possible des enfants en difficulté, du renforcement du lien école-parents.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adopter le programme d'actions annexé à la présente délibération et de l'autoriser à verser un acompte représentant 50% du financement des actions au titre de l'année 2008, soit la somme de 25 000 € à répartir conformément au tableau joint.

- Votes pour : 29 - Abstentions : 5
- Texte Adopté.

10/ POLITIQUE DE LA VILLE

Appel à projets "Animation sociale des quartiers" de la Région IDF.

M. le Maire expose que la Région Ile de France a, le 13 mars 2007 adopté une délibération relative à ses interventions en matière de politique de la ville .

En matière d'animation sociale des quartiers et pour son appel à projets 2008, la Région a défini 3 axes prioritaires : les actions d'animations locales et d'insertion, les actions de convivialité et les chantiers de solidarité.

La ville souhaite mettre en place deux actions, l'une concerne les animations de proximité que la ville met en place chaque été dans les quartiers (sports, jeux de société, cinéma..), l'autre concerne la mise en place d'une formation linguistique.

Ces deux actions peuvent faire l'objet d'une subvention de 30 000 € et il convient d'une part, d'autoriser le maire à solliciter la participation de la Région à hauteur de 60 000 € et à signer la convention correspondante.

- Adopté à l'unanimité.

11/ POLITIQUE DE LA VILLE

Fonds de participation des habitants- Versement de subventions

M. le Maire expose que dans la thématique « Citoyenneté et prévention de la délinquance » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), un fonds de participation des habitants a été doté d'un budget de 5 000 €. Ce fonds doit permettre de soutenir des initiatives locales en faveur du développement des quartiers et faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention, de solidarité et de citoyenneté.

Le projet "Dance Hip-Hop et Dance Hall" porté par des jeunes filles du quartier de Derrière les Murs qui consiste à donner des cours de danse (à raison de deux fois par semaine) à la Maison de quartier Allende a été retenu.

Pour soutenir cette initiative locale, M. Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à verser une subvention de 500 € à ce collectif de jeunes filles (ou à prendre directement en charges certaines dépenses) pour soutenir leur projet "Dance Hip-Hop et Dance Hall"

- Votes pour : 29 – Abstentions : 5
- Texte Adopté.

M. Menzel est de retour en séance

M. le Maire indique que les trois questions suivantes ont déjà été examinées lors du Conseil municipal du 15 mars 2008, cependant, pour tenir compte d'une lettre d'observation émanant de la Sous-Préfecture de Sarcelles relative à la séance d'installation du conseil municipal et au respect du délai de convocation de cinq jours francs, il convient de délibérer à nouveau sur "Les délégations de compétences du conseil Municipal au maire", "La désignation des membres de la commission d'appel d'offres", "Les indemnités de fonction des élus".

12/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que dans le but de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires communales, l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'un certain nombre d'attributions, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat. De même, l'article L 2122-23 du même Code précise que le Maire devra rendre compte, à chaque séance du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, sans limitation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, sans limitation, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. »

Le maire pourra engager toute action utile à la défense des intérêts de la commune devant les juridictions administratives, civiles et répressives.

« 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5.000.000,00 € ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme. »

M. le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation de compétences pour l'ensemble des 22 points prévus par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales sans limitation particulière et précise qu'il pourra procéder à une délégation de signature à tel adjoint ou conseiller municipal des attributions visées par la présente délibération.

- Votes pour : 34
- Texte adopté

13/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 22 du code des marchés publics précise que la Commission d'appel d'offres est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de plus de 3 500 habitants du maire ou de son représentant, et de cinq membres du conseil municipal élus par le conseil.

M. le Maire rappelle qu'il doit être procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal consécutif à l'élection du 9 mars 2008, M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les nouveaux membres de la commission d'appel d'offres et présente la liste suivante, composée selon la règle de la proportionnelle de 4 titulaires et de 4 suppléants pour la majorité et de 1 titulaire et de 1 suppléant pour l'opposition.

M. MAQUIN Maurice, M. LOTERIE Serge, Mme KILINC Laëtitia, M. BAUER Roland, Mme NOACHOVITCH Sylvie, Mme MARIN Odile, Mme COQUEL Cécile, M. ROBEIRI Ruddy
Mme DOGIMONT Fabienne, Mme MAHIEU-JOANNES

La liste ayant recueilli 33 voix pour et 1 contre.

Sont élus membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

M. MAQUIN Maurice
M. LOTERIE Serge
Mme KILINC Laëtitia
M. BAUER Roland

Mme NOACHOVITCH Sylvie

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Mme MARIN Odile

Mme COQUEL Cécile

M. ROBEIRI Ruddy

Mme DOGIMONT Fabienne

Mme MAHIEU-JOANNES

- Vote pour 33 - Vote contre : 1

- Texte adopté

M. le Maire précise qu'il désignera M. Marsac pour présider la Commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement.

14/ ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités de fonction des élus

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation prévoit le versement au maire, adjoints au maire d'une indemnité. Ces indemnités, qui constituent une dépense obligatoire, sont fixées par le conseil municipal dans les limites maximales prévues par la loi en fonction du nombre d'habitants, avec pour référence l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015).

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2008 et à l'élection de son Maire, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur le régime indemnitaire des élus.

M. le Maire propose une répartition de l'enveloppe constituée par les indemnités du maire et des 10 adjoints, entre le maire, les 10 adjoints au maire, les 3 adjoints de quartier et les 4 conseillers municipaux ayant reçu une délégation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la majoration réglementaire de 15% pour les communes chefs-lieux de canton et de retenir la majoration possible de surclassement démographique pour les communes ayant été attributaires de la dotation de solidarité urbaine au cours des exercices précédents.

- Votes pour : 29 - Votes contre : 5

- Texte adopté

15/ MOTION

Motion relative à la situation au Tibet

Le Conseil Municipal de Villiers-le-Bel, réuni en séance publique le 27 mars 2008, tient à faire part de son indignation face aux propos tenus sur Europe 1 par un représentant de l'ambassade de Chine à Paris, faisant le rapprochement entre la répression des manifestants tibétains par les forces de l'ordre chinoises et les violences urbaines de novembre 2007 à Villiers-le-Bel.

Les élus de Villiers-le-Bel tiennent à dénoncer cette comparaison entre les événements de Villiers-le-Bel et la situation actuelle au Tibet. Ils rappellent :

- que ce sont les autorités chinoises qui ont fait usage de la violence pour réprimer des manifestations pacifiques,
- que cette répression a été organisée dans un climat de censure à l'égard des médias,
- et qu'enfin, les événements récents relèvent d'un conflit de souveraineté remontant à plus de 50 ans entre le peuple tibétain et les autorités chinoises.

Les élus de Villiers-le-Bel demandent au gouvernement français de faire part de leur indignation aux représentants de la Chine en France.

Les élus de Villiers-le-Bel appellent le gouvernement français à tout mettre en œuvre auprès des autorités chinoises pour que cesse la répression du peuple tibétain et que des discussions s'engagent dans les plus brefs délais entre les autorités chinoises et les représentants du gouvernement tibétains en exil.

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.